



**Extrait du Registre des Délibérations  
BUREAU EXECUTIF  
Séance du jeudi 27 juin 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 21 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 37

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Isabelle PORTE (suppléante de M. Jean-Pierre LANNES)

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance :**

-----

**N° 24 UTLA - Université du Temps Libre 2023-2024**

**Rapporteur** : M. Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs

L'Université du Temps Libre d'Aquitaine Pau est une association Loi 1901, située au cœur du campus palois de l'UPPA. Elle a pour objet de favoriser l'accès de tous à la culture et aux savoirs et propose ses activités dans un esprit d'ouverture sur la cité.

Forte de ses plus de 40 ans d'existence, l'UTLA n'a de cesse d'apporter une diversité, un choix, une qualité de prestations et d'enseignements.

Les activités proposées par l'UTLA sont ouvertes à toute personne disposant de temps libre, sans condition d'âge ou de diplôme. L'Université du Temps Libre anime un programme varié d'activités culturelles, artistiques et physiques, ouvert non seulement à ses adhérents mais également au public extérieur via un cycle de conférences thématiques gratuites. L'UTLA remplit un rôle social important.

Certaines activités sont gratuites, ouvertes à tous. Ainsi pour l'année universitaire 2023-2024, une trentaine de conférences culturelles sont programmées. Assurées par des spécialistes, elles attirent entre 150 et 300 personnes à chaque édition.

Les activités payantes concernent des cours culturels (histoire, géopolitique, histoire de l'art, philosophie...), des cours de langue (arabe, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais), des activités physiques lourdes (pilates, stretching, yoga) et des activités de plein air (marche en montagne, marche nordique).

L'activité et la situation financière de l'UTLA ont été fortement impactées par la crise sanitaire liée au Covid. Pour la période 2019-2020, le nombre d'adhérents s'élevait à 2000 et son budget de fonctionnement à environ 450 000 € par an, avec des ressources quasi-exclusivement (99%) issues des adhésions de ses membres et de recettes provenant d'activités diverses.

L'année 2020-2021, avec une activité réduite, a connu une forte érosion du nombre d'adhérents, passant de 2000 à 560, impactant les recettes issues des cotisations, passées de 383 000 € en 2019-2020 à 48 000 € en 2020-2021.

Afin de l'aider à redresser la situation, l'UTLA a sollicité la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées qui lui apporte dorénavant un appui plus substantiel.

Le point d'équilibre prévisionnel du résultat est fixé entre 1 300 et 1 500 adhérents. Les adhésions pour la période 2021-2022 ont été au nombre de 889, soit une baisse de 55 %. L'année 2022-2023 a vu une augmentation du nombre d'adhérents, mais de manière moins importante que celle envisagée.

Pour la présente année universitaire, le nombre d'adhérents s'élève à 1 100. Le budget sur la même période est de 230 000 €. Cette croissance est un signal positif, signe d'une reprise progressive et sûre.

Compte tenu que l'association a mis en œuvre l'ensemble des mesures adaptées à sa situation financière, qu'elle a engagé également une démarche pour rechercher des financements complémentaires (collectivités territoriales, mécénat d'entreprises du territoire, crowdfunding), que la situation financière n'est pas la résultante d'une mauvaise gestion mais bien de paramètres conjoncturels indépendants de sa volonté (crise sanitaire), compte tenu de l'utilité sociale des activités menées par l'UTLA auprès majoritairement d'un public sénior, il est proposé d'apporter à l'UTLA une subvention de 20 000 € au titre de son activité pour la période 2023-2024 (exercice courant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024).

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 12 juin 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 18 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'accorder une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Université du Temps Libre d'Aquitaine Pau, pour la période de l'année universitaire 2023-2024 ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention d'attribution ci-annexée à la présente délibération ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65, fonction 90.**

**Ne prend pas part au vote : M. Alain VAUJANY**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU